

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 015-6050/19/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association d'entreprises Cap Au Nord Entreprendre - Approbation d'une convention MET 19/11430/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En cohérence avec l'agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence affirme sa volonté de faciliter le développement des entreprises et de leur permettre une relation simplifiée, fluide et efficace avec les services métropolitains pour améliorer leur cadre de travail et celui de leurs salariés, une stratégie de soutien métropolitain aux Associations de zones d'activité (dont Cap Au Nord Entreprendre) est mise en place pour l'année 2019.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques de ses politiques d'inclusion auprès de publics en situation d'exclusion professionnelle, elle accompagne des projets qui facilitent le recrutement et la promotion de profils de personnes en difficulté. En effet, la mise en adéquation entre la demande d'emploi et les entreprises sur les territoires est un objectif que la Métropole se doit de mettre en œuvre pour favoriser l'employabilité des personnes qui en sont éloignées.

Enfin, elle s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité métropolitaine. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques. Les Plans de déplacements inter-entreprises sont par exemple un des moyens de développer les actions en faveur des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage...)

Dans ce cadre la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité favoriser par la mise en place d'un soutien financier le regroupement des entreprises qui s'associent pour réaliser un PDIE (Plan de Déplacement

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019

Inter-entreprises). Ce soutien permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables.

### **Présentation générale de l'association**

L'association Cap Au Nord Entreprendre (CANE), créée en 2009 et issue de la fusion entre les deux associations fondatrices « Arnavant » et EZF (Entreprendre en Zone Franche), est l'association d'entreprises de Marseille Nord. Elle fédère aujourd'hui 300 entreprises sur le territoire, qu'il s'agisse de TPE, de Start up, d'ETI, de PME ou de grands comptes comme Haribo ou Pernod Ricard. Elle a pour missions :

- le renforcement et le développement des réseaux d'entreprises existants sur le territoire économique Marseille Nord, soit les 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements
- la promotion de l'activité économique dans les quartiers Nord de Marseille : actions et services auprès des entreprises (et acteurs du territoire) ; aider au développement, et à la mise en place de projets, favoriser la création d'emplois
- de faciliter la mise en lien entre entreprises, institutions et organisations
- l'influence et le Lobbying : être force de propositions auprès des grands décideurs économiques, et, pro-actif dans les besoins du territoire.
- La création de groupe de travail sur des thématiques spécifiques : RSE, transport et mobilité des salariés, emploi et RH, culture et patrimoine du territoire
- Enfin, plus généralement réaliser toute opération ou étude concourant à l'exécution des missions définies ci-dessus

### **Les liens avec la Métropole Aix-Marseille Provence**

De 2010 à 2013, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (dans le cadre de sa politique de Développement Economique) avait accompagné la démarche de fusion des deux associations historiques vers une seule association Cap Au Nord Entreprendre, par le biais notamment de subventions (20 000 euros en 2013 et 20 000 euros en 2014).

Depuis 2015, l'association est financée tant au titre de compétence Mobilité sur une action spécifique intitulée « Nord We Go », que de la compétence Politique de la Ville sur une action liée à l'emploi. En 2017, la réalisation d'une étude avait été financée permettant de connaître les besoins des entreprises envers une association de Zone d'Activités.

Aujourd'hui, l'enjeu du Conseil de Territoire en terme de Développement Economique est de renforcer la mise en réseau des entreprises sur les arrondissements du Nord de Marseille au travers de Cap Au Nord Entreprendre, seule association d'entreprises du territoire Nord de Marseille. L'ambition de l'association est de favoriser la création d'emplois sur son territoire ; promouvoir l'activité économique dans les quartiers du nord de Marseille et favoriser l'intégration des entreprises au cœur de ces quartiers.

**Budget 2019 de l'association Cap au Nord Entreprendre**

DEPENSES		RECETTES	
achats	14 500€	Vente de produits finis	17 575€
Services extérieurs	40 500€	Subventions :	
		ADEMA-CEM	39 000 €
		Conseil Régional	15 000€
		Conseil Départemental	47 000€
		AMP	100 000€
		VDM	10 000€
		Pol Ville	30 000€
Autres services extérieurs	90 460€	Autres produits de gestion courante	78 500€
Impôts et taxes	3 500€		
Charges de personnel	188 115€		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>337 075€</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>337 075€</b>

Le Budget prévisionnel global de l'association est de 337 075 euros, dont 241 000 euros de subventions publiques. Une subvention de 100 000 euros qui concerne plusieurs compétences (Mobilité, Propreté/Cadre de vie, Emploi, Développement Economique) est demandée à la Métropole, soit 30% du budget global de l'association. Cette demande porte sur les actions suivantes :

- Action 1 : Mobilité Nord We Go (30 000 euros)
- Action 2 : Développement Economique - Amélioration du cadre de vie / Tous Responsables (40 000 euros)
- Action 3 : Développement Economique - Implantation, mutualisation pour un foncier plus accessible (20 000 euros)
- Action 4 : Emploi - Renforcer les liens entre entreprises d'insertion et entreprises du territoire pour favoriser l'emploi local (10 000 euros).

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention globale de fonctionnement à l'association Cap Au Nord Entreprendre de 60 000 euros pour l'exercice 2019, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 30 000 euros afin de contribuer à la réalisation de l'action « Nord We Go » pour la mise en œuvre d'un plan de déplacements inter-entreprises, dans le cadre de la compétence Mobilité.
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 10 000 euros afin de contribuer à la réalisation de l'action « Rencontrons-nous » dans le cadre de la compétence Emploi et Insertion.

**Signé le 20 Juin 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019**

- une subvention de fonctionnement spécifique de 20 000 euros sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la thématique Développement Economique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis favorable de la commission de suivi et cohérence des subventions ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du 18 juin 2019.

#### **Où le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance ;
- l'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les associations d'entreprises de son territoire ;
- l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants ;
- l'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le territoire de Marseille Provence, en leur proposant des services adaptés.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant total de 60 000 euros pour 2019 à l'association Cap Au Nord Entreprendre, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 30 000 euros afin de contribuer à la réalisation de l'action « Nord We Go » pour la mise en œuvre d'un plan de déplacements inter-entreprises, dans le cadre de la compétence Mobilité.
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 10 000 euros afin de contribuer à la réalisation de l'action « Rencontrons-nous » dans le cadre de la compétence Emploi et Insertion.

**Signé le 20 Juin 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019**

- une subvention de fonctionnement spécifique de 20 000 euros sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la thématique Développement Economique.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2019 :

- A hauteur de 30 000 euros au budget annexe transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique A710 nature 6574.
- A hauteur de 20 000 euros au Budget principal - Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – chapitre 65 – article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » fonction 61 - Sous Politique B320
- A hauteur de 10 000 euros au Budget principal de la Métropole, fonction 65, nature 65748

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY